



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Extension aux garçons et remboursement du vaccin HPV suite à recommandation HAS

Question écrite n° 25567

Texte de la question

Mme Agnès Firmin Le Bodo attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'extension aux garçons du vaccin HPV et de son remboursement. Il y a quelques jours la Haute autorité de santé a publié une recommandation concernant l'élargissement de la vaccination contre les papillomavirus humains à tous les adolescents de 11 à 14 ans révolus. Les papillomavirus humains (HPV) sont des virus sexuellement transmissibles très fréquents, contractés généralement au début de la vie sexuelle. Ils sont responsables chez la femme comme chez l'homme de lésions, dont la majorité disparaît spontanément, mais dont certaines peuvent persister et évoluer vers des cancers. La vaccination contre les papillomavirus humains est actuellement recommandée chez les jeunes filles de 11 à 14 ans révolus, les immunodéprimés des deux sexes et les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes jusqu'à 26 ans. Cependant, la couverture vaccinale reste très insuffisante au regard des objectifs fixés par le Plan cancer. Or la vaccination est le meilleur moyen de lutter contre ces virus, à l'origine de plus de 6 000 nouveaux cas de cancers par an. La HAS estime dès lors que l'élargissement de la vaccination anti-HPV aux garçons permettrait, sous réserve d'une couverture vaccinale suffisante, de freiner la transmission au sein de la population générale, et ainsi de mieux protéger les garçons et les hommes quelle que soit leur orientation sexuelle, mais aussi de mieux protéger les filles et les femmes non vaccinées. Elle recommande parallèlement « de faciliter l'accès à la vaccination et de lutter contre les inégalités socio-économiques, en permettant une prise en charge intégrale du vaccin par l'assurance maladie et en travaillant sur les freins à la vaccination en milieu scolaire ». Aussi pour faire suite à cette recommandation, elle l'interroge sur l'introduction de ce vaccin pour tous, garçons et filles, dans le calendrier vaccinal, et sur la possibilité de son remboursement.

Texte de la réponse

Le 16 décembre 2019, en réponse à une saisine de la ministre en charge de la santé, la Haute autorité de santé (HAS) a émis de nouvelles recommandations concernant la stratégie vaccinale française contre les papillomavirus humains. Cette nouvelle recommandation élargit la vaccination à tous les garçons âgés de 11 à 14 ans. Ainsi, la vaccination est désormais recommandée pour les populations suivantes : - toutes les filles et tous les garçons de 11 à 14 ans révolus, avec un rattrapage possible pour tous les adolescents et jeunes adultes (hommes et femmes) de 15 à 19 ans révolus ; - des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) jusqu'à l'âge de 26 ans. La HAS a précisé qu'elle réévaluera prochainement, dans le contexte de besoins croissants en vaccin contre les Human Papillomavirus (HPV) au niveau mondial et des difficultés d'approvisionnement, anticipées à court terme, notamment dans les pays en voie de développement, les recommandations portant spécifiquement sur les modalités de rattrapage en France, tant chez les filles que chez les garçons. S'agissant de la procédure de remboursement par la solidarité nationale des nouvelles populations concernées à la suite de l'extension de la stratégie vaccinale, le laboratoire exploitant le vaccin papillomavirus humain 9-valent a demandé l'inscription sur les listes des spécialités remboursables aux assurés sociaux et des médicaments agréés aux collectivités et divers services publics pour l'extension aux jeunes garçons. Cependant, dans un contexte de demandes croissantes, le laboratoire n'étant actuellement pas en

capacité de produire les quantités additionnelles nécessaires pour couvrir les besoins en France, ce dernier a sollicité un report.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Firmin Le Bodo](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25567

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 mars 2020

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11317

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2833